



CAHIER DES CHARGES CONCERNANT LES AIDES AUX EXPÉDITIONS À L'ÉTRANGER

Conditions d'accès aux aides du CSR Occitanie

Toute expédition spéléo ou canyon concernant des fédérés de la région Occitanie peut prétendre à une aide du CSR, aux conditions du présent document.

Une distinction sera faite pour les expéditions qui impliquent plus fortement la région, les expéditions dont le CSR est partenaire et celles labellisées "CSR Occitanie",

Il n'y a aucune contrainte liée au pays où se déroule l'expédition (hors France) ni à sa durée. Le nombre de participants doit être d'au moins **3**.

Partenariat régional

Le CSR peut devenir partenaire d'une expédition. Un partenariat doit permettre au CSR de bénéficier des retours de l'expédition et les montants des subventions seront examinés en fonction des retours proposés. Ce cas concerne des expéditions d'envergure dont les retombées peuvent être mises en avant pour le compte du CSR.

Expéditions labellisées "CSR Occitanie"

Le CSR peut également attribuer un label "CSR Occitanie" à une expédition. Pour cela elle doit respecter les conditions suivantes :

- La structure organisatrice doit être fédérée en Occitanie (club, CDS, association affiliée)
- Au moins 5 participants représentant au moins 50% de l'effectif total de l'expédition doivent être fédérés en Occitanie
- Ces participants représentent au moins 2 départements ou 3 clubs de la région Occitanie.

Les autres expéditions

Les expéditions ne rentrant pas dans les cadres précédents, peuvent toutefois solliciter une aide du CSR Occitanie. Les conditions sont les suivantes :

- La structure organisatrice doit appartenir à la Fédération Française de Spéléologie
- Au moins 3 participants sont fédérés en Occitanie

Comment effectuer la demande d'aide financière ?

Télécharger le formulaire sur le site du CSR Occitanie [formulaire demande d'aides aux expéditions.pdf](#) Le formulaire doit être retourné au CSR (mail ou courrier) accompagné de :

- Un descriptif du projet (pays visité, zone de déroulement du projet, objectifs)
- La liste des participants (nom, prénom, âge, département, club, N° fédéral),
- Un budget prévisionnel détaillé du projet (comprenant l'apport financier des participants).

La demande doit parvenir au plus tard pour le CA de novembre de l'année précédant le projet.

Montant de l'aide

Le montant maximal de l'aide dépend du statut de l'expédition :

Expédition partenaire : à définir par le CA et les demandeurs en fonction du projet.

Expédition labellisée : une aide de 900 EUR est attribuée d'office.

Autres expéditions : une aide de 300 EUR est attribuée par tranche de 5 membres fédérés en région Occitanie dans la limite de l'aide aux expéditions labellisées.

Toutefois l'aide ne pourra pas dépasser 50 % du budget total de l'expédition et sera attribuée dans la limite des possibilités budgétaires du CSR Occitanie.

Contreparties

Pour toutes les expéditions aidées, le CSR Occitanie demande :

- Une dizaine de photos libres de droits,
- Un exemplaire papier (s'il en a été édité un) ou numérique du compte-rendu complet de l'expédition,
- Un compte-rendu tout public en version pdf pour mise en ligne sur le site internet du CSR O,
- La citation du CSR dans les partenaires (avec utilisation de son logo),
- Un article succinct pour la revue régionale Spélé'Oc.

Pour les expéditions labellisées, la demande sera augmentée :

- Une **vingtaine** de photos libres de droits au lieu de 10,
- Un article **complet** relatant l'expédition pour la revue régionale Spélé'Oc,
- Une production (diaporama, film, exposition...) à présenter au cours d'un rassemblement du CSR Occitanie.

Enfin pour les expéditions dont le CSR est partenaire, les contreparties feront l'objet de négociations en fonction de la subvention accordée.

Modalités de paiement

Les deux tiers de l'aide financière seront attribués avant le départ de l'expédition et après validation du dossier de demande par le comité directeur du CSR O.

Le tiers suivant sera versé une fois que toutes les contreparties envers le CSR O auront été remplies par les membres de l'expédition.

Pour les expéditions dont le CSR est partenaire, un autre calendrier de paiement pourra être proposé.